

Reflots ^{n°257}



www.mairie-vaux-le-penil.fr

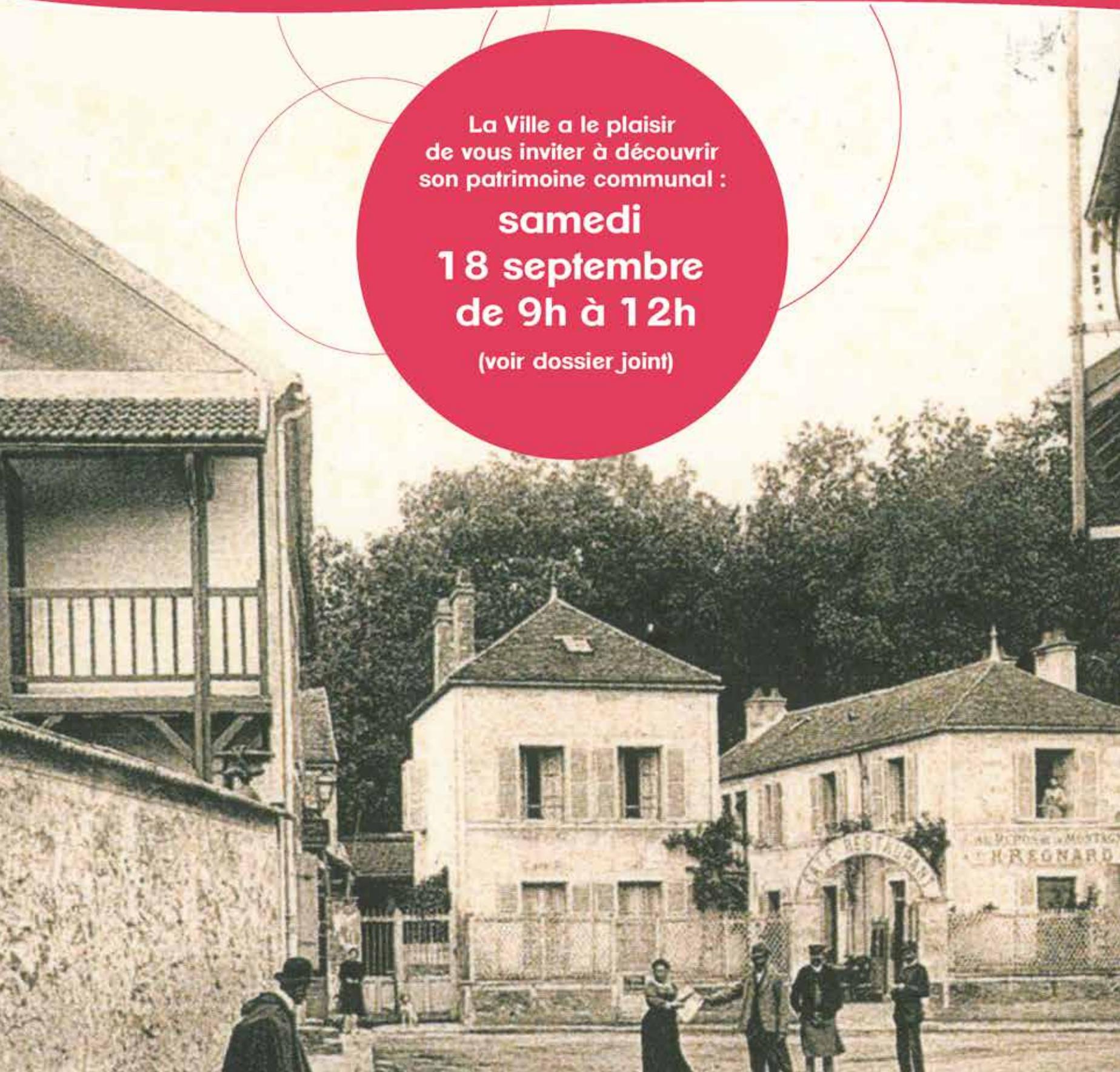
Le magazine de la Ville de Vaux-le-Pénil - Septembre 2021

La Ville a le plaisir
de vous inviter à découvrir
son patrimoine communal :

samedi

**18 septembre
de 9h à 12h**

(voir dossier joint)



Journée du Patrimoine

Édito du Maire : Liberté Égalité Fraternité



L'intitulé « *La république française* » a disparu des en-têtes du courrier officiel de l'État au profit de la simple dénomination « *Gouvernement* ». Il nous reste, en petits caractères, « *Liberté, Égalité, Fraternité* ». Pourtant, le pass sanitaire généralisé dégrade notre devise républicaine.

En effet, pour certains d'entre nous, il restreint grandement les libertés et supprime ainsi l'égalité des citoyens devant les services. Se crée ainsi des citoyens de seconde zone déchus de certains de leurs droits. Même nos soignants, il y a peu « *héros du quotidien* », sont devenus des boucs émissaires à qui on peut supprimer le travail et le salaire au nom de l'urgence sanitaire.

Comment les communes peuvent-elles gérer ces décisions dans le respect dû à tous les citoyens ? Les services communaux "essentiels" resteront ouverts bien sûr à tous sans discrimination. Pour les associations, elles devront elles-mêmes gérer la situation. C'est une lourde charge dans un contexte où elles sont déjà très éprouvées par les fermetures successives de leur activité. En ce qui concerne les écoles, à l'approche de la rentrée scolaire, c'est un grand point d'interrogation.

Gardons notre bon sens comme nous l'avons fait jusqu'à présent, conservons les gestes barrières, restons unis.

Dans ce contexte si difficile, je souhaite à tous, en dépit de nos incertitudes, une rentrée paisible et fraternelle.

Henri de Meyrignac, maire de Vaux-le-Pénil.



LE COIN DES COMITÉS CITOYENS

Comité Citoyen du Bois Gaston Dumont et de la Plaine des Jeux (Buissonnière)

Comme annoncé dans le *Reflets* n° 255, la Ville de Vaux-le-Pénil a franchi une nouvelle étape en cohérence avec sa politique environnementale en mettant en place un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC). L'association Seine-et-Marne Environnement, pilote du projet, a également rejoint le comité citoyen pour un accompagnement sur la réflexion autour de la biodiversité des espaces concernés (interview en page 6).

Succès mérité pour le Village d'été

Quel bonheur de vous avoir retrouvés du 7 au 31 juillet pour cette première édition du Village d'été à la Buissonnière ! Jeux, activités et rires ont animé plus de 3 semaines durant cet espace agréable, propice à la détente et au loisir. La Ville souhaite remercier **l'ensemble des services municipaux** (sports, intergénération, bibliothèque, jeunesse, services techniques...) sans qui cet évènement n'aurait pas été possible. Merci également à **l'association Fidamuris**, centrée sur la médiation pour favoriser le lien social et l'insertion par l'activité économique, qui a tenu la buvette. **Et enfin, un grand merci à vous pour votre enthousiasme sans faille, qui a fait de cet évènement un véritable succès !**



Incivilités routières et procès-verbal électronique



LE STATIONNEMENT AUX ABORDS DES ÉCOLES

« Ces derniers mois, une surveillance toute particulière a été apportée par la police municipale sur les différents groupes scolaires. Le résultat d'une réunion avec les représentants de fédération de parents d'élèves de groupes scolaires concernant les situations dangereuses aux abords des écoles ainsi que la mise en place d'aménagements de bandes cyclables » explique Marc Garnier, conseiller municipal délégué à la sécurité et à la prévention.

Après une période de prévention, les agents de la police municipale ont procédé à la verbalisation des véhicules dont le stationnement met en danger les citoyens. Ces infractions sont relevées de manière électronique (démarche dématérialisée et sécurisée, moins de risque d'amende majorée, évite les erreurs de transcription etc.).

LE PROCÈS-VERBAL ÉLECTRONIQUE (PVe)

Le PVe remplace le PV manuscrit (timbre-amende) pour les **infractions faisant l'objet d'une procédure d'amende forfaitaire** (stationnement, refus de priorité, circulation en sens interdit, excès-de vitesse, etc.). **Si le contrevenant est absent, cela n'entraîne pas la nullité de la procédure.** Dans tous les cas, l'avis de contravention est adressé au domicile de l'intéressé.

- > L'agent constate et relève l'infraction avec un outil dédié
- > Les données sont télétransmises au Centre national de traitement de Rennes
- > Le titulaire de la carte grise est identifié
- > L'avis de contravention est édité et envoyé automatiquement par courrier
- > Le contrevenant ou le titulaire de la carte grise paie l'amende ou la conteste
- > La contestation est traitée par l'officier du ministère public de l'infraction
- > Le Trésor Public procède au recouvrement de l'amende

Nouvel équipement pour la police municipale : le cinémomètre



La police municipale de Vaux-le-Pénil est désormais équipée de jumelles laser pour contrôler la vitesse des véhicules.

Contrôle par faisceau laser (sans danger pour les occupants du véhicule contrôlé), portée de plus de 600 mètres et faible encombrement : le cinémomètre est un appareil de dernière génération permettant de contrôler une grande partie des rues pénivauxaises.

De plus, de par ses capacités, d'autres infractions peuvent être plus facilement constatées (port de la ceinture de sécurité, usage du téléphone portable en conduisant...).

« Suite à plusieurs plaintes de riverains concernant le comportement de conducteurs, il fallait pouvoir répondre à la demande avec l'outil le plus efficace pour nos policiers municipaux » souligne Martial Devove, maire-adjoint en charge des services techniques et de la sécurité.

Pour rappel, les infractions relatives à la vitesse en agglomération peuvent être soit contraventionnelles, soit délictuelles en fonction des vitesses relevées à l'encontre des conducteurs. L'amende pécuniaire varie de 135 à 3 750 € suivant la situation, et peut être accompagnée d'une mesure de rétention administrative du permis de conduire.

CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 16 SEPTEMBRE
À 20H
À LA BUISSONNIÈRE

Public autorisé (port du masque
et inscriptions obligatoires).

Renseignements
au 01 64 10 46 94

ILS NOUS ONT QUITTÉS CET ÉTÉ



M. RÉMI PENAUT, ancien militaire de carrière, était secrétaire de l'association d'Anciens Combattants 39-45 depuis de très nombreuses années. Il était également présent et portedrapeau à toutes les cérémonies patriotiques. Très attaché à la transmission de la mémoire, Monsieur Penault avait rédigé un ouvrage documenté à l'intention de ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants, "Les chemins de la mémoire 39-45, en passant par Vaux-le-Pénil et Melun". Il était également un bénévole très actif au sein de l'association pénivauxoise Vaux Chats, qui protège les "chats libres" de la commune depuis 10 ans. Nous l'avions d'ailleurs rencontré en mai dernier lors d'une interview pour le magazine *Reflets*. Nous renouvelons à son épouse, à sa famille et à ses amis nos plus sincères condoléances.

M. RÉMI GILET, président de la FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie) était installé à Vaux-le-Pénil depuis 1966. Cet ancien rotativiste de la République de Seine-et-Marne a fait partie en 1970 des membres fondateurs du comité local de la FNACA. Très attaché à la transmission de la mémoire, Monsieur GILET s'était fixé comme objectif de transmettre le souvenir de la guerre d'Algérie aux générations futures, pour mieux leur inspirer la paix et la réconciliation. Nous adressons à son épouse, à sa famille et à ses amis nos plus sincères condoléances.





Nous vous donnons rendez-vous les 4 et 5 septembre pour le Forum des associations à la Buissonnière, qui vous permettra de découvrir ou (re)découvrir ceux qui font vivre le sport, la solidarité, le divertissement, les arts, la culture... et surtout de nous retrouver après ces longs mois où tous nous avons dû, sans cesse, nous adapter.

Notre richesse associative et l'investissement des bénévoles seront mis à l'honneur lors de cet événement où nous espérons vous voir nombreux, et ce dans le strict respect des mesures sanitaires en vigueur.

Ce mois de septembre fera également la part belle à la culture avec le lancement de la saison culturelle pour laquelle nous vous donnons rendez-vous jeudi 23 septembre au Manège de la Ferme des Jeux. Ce nouveau format de soirée présentera la saison culturelle et un concert du trio Émilie Hedou, qui nous fera l'honneur de démarrer cette saison.

Cette rentrée promet d'être riche et c'est ensemble que nous la vivrons !

M^{me} Céline Erades, maire adjointe en charge de la culture, de la vie associative, des projets culturels et éducatifs, de l'animation de la ville et de l'évènementiel.

Forum des associations samedi 4 et dimanche 5 septembre de 10h à 17h à La Buissonnière

Pass sanitaire et port du masque obligatoires.



Entrée libre, renseignements
au 01 64 10 46 94.

Le service événementiel vous accueillera
et vous guidera dans vos recherches tout
au long du week-end.

Restauration sur place proposée
par le Comité des Fêtes.

Guide des associations disponible
sur notre site Internet :
www.mairie-vaux-le-penil.fr



Associations sportives et de solidarité

Service des sports

Inscriptions à la retraite sportive et à l'école multisports

Présence du Conservatoire de musique

Présence de Seine-et-Marne Environnement

Découverte de l'Atlas de la Biodiversité Communal (ABC)

Présence du service culturel

Présentation de la saison culturelle



**Samedi 4
septembre**



**Dimanche 5
septembre**

Associations culturelles, de loisirs et de solidarité

Présence du Conservatoire de musique

Présence du service culturel

Présentation de la saison culturelle



Besoin d'un coup de pouce pour financer une partie du montant de votre activité de loisir, sportive ou culturelle ? Le CCAS vous aide grâce au "Passport Loisirs et Culture", accessible dès 18 ans * !

Conditions d'éligibilité et renseignements auprès du service social (CCAS) :

22 rue Germain Siraudin - 77000 Vaux-le-Pénil

Tél. : 01 64 71 51 19 / Courriel : social@mairie-vaux-le-penil.fr

Horaires d'ouverture au public

Lundi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h - mardi et vendredi de 8h30 à 12h.

*La participation financière du CCAS pourra aller jusqu'à 50% du prix de l'activité, et un montant de 50€.



Les spectacles de la Ferme des Jeux

Pass sanitaire et port du masque obligatoires.



LES P'TITS SAMEDIS (dès 5 ans)

ANITA PEUR DE TOUT

2 OCTOBRE | 14H30 ET 16H30 | LE PETIT THÉÂTRE

De : Julie Cordier. Interprète : Élodie Vom Hofe. Adaptation et mise en scène : Julien Guyomard.



Martha Angst Vor Nichts, "Peur de rien", est une célèbre aventurière qui parcourt le monde pour aider les gens à se débarrasser de leurs peurs. Et aujourd'hui, ici même, il y a quelqu'un qui a besoin d'aide.

Malheureusement, Martha ne peut pas venir, elle est retenue en Sibérie, par une peur très ancienne, la peur du loup. C'est donc son assistante, Anita Angst Vor Allem, "Peur de tout", qui aujourd'hui va devoir intervenir. Mais pour aider cet enfant, Anita arrivera-t-elle à faire face à ses propres peurs ?

Un voyage initiatique, qui explore le monde des peurs enfantines avec imagination et humour tout en donnant quelques pistes pour aider chaque enfant à devenir un petit "chasseur de peur".



CONCERT (Variété française)

CLOU - "ORAGES"
7 OCTOBRE | 20H
LA GRANGE

Distribution : Clou (chant - guitare - piano) Oliver Smith (basse - chœurs) et Mathias Fisch (batterie)

Nommée aux victoires de la musique, la chanteuse parisienne puise dans son enfance les thèmes indociles d'un premier album inspiré.

Dans un monde normal, une boîte à outils sert à tout sauf à écrire des chansons, dans celui de Clou, c'est l'inverse. La jeune parisienne bricole à l'envi une chanson française aux accents pop inspirés. Ses mélodies magnifiées par une voix cristalline accompagnent des textes sensibles et percutants. Avec Olivier Smith à la basse et Mathias Fisch à la batterie, Clou s'accompagne d'une guitare électrique et d'un clavier enveloppé par les arrangements de Dan Levy (The Do, Owlle, Jeanne Added, entre autres).



HUMOUR - (à partir de 16 ans)

AYMERIC LOMPRET - "TANT PIS"
14 OCTOBRE | 20H | LA GRANGE

Aymeric Lompret, c'est l'Auguste qui aurait mangé le clown blanc, c'est l'hôpital qui se fout de la charité. C'est l'humoriste libéré de toutes les conventions, celui qui n'a pas la pêche ni l'envie d'y aller. Et si vous aimez les blagues anodines et les amuseurs complaisants, alors tant pis.



"ON ROUVRE LA FERME"

avec **Émilie Hedou Trio**
19H30 | LE MANÈGE

Entrée gratuite, sur réservation
au 01 64 71 91 28

La jeune chanteuse et ses acolytes rendent un hommage original et vibrant aux étoiles Nina Simone, Otis Redding, Etta James, Ray Charles, Janis Joplin, Aretha, Tom Waits, Chuck Berry...

Émilie Hedou, vrai bouchon de champagne mérite que l'on parle d'elle. Sa voix énergique et expressive est dotée d'une large tessiture. Habitée par le rythme, sa présence et son charisme ne peuvent laisser indifférent.

Distribution :

Émilie Hedou : Chant - Guitare
Nicolas Blampain : Guitare - Chant
Brahim Haiouani : Contrebasse



Tarifs préférentiels pour la saison culturelle 2021/2022

Pour permettre aux familles qui rencontrent des difficultés financières d'assister aux spectacles programmés à la Ferme des Jeux, le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) met en place des "bons culture" pour obtenir des places à des tarifs préférentiels.

Pour en bénéficier, deux critères sont à respecter : habiter la commune ET avoir des revenus mensuels d'un montant maximum de 1 040 € (revenu brut global / 12).

Renseignements au CCAS (22 rue Germain Siraudin, en face de la pharmacie des Carouges) / 01 64 71 51 19

Une nouvelle boîte à livres dans nos rues



Située à l'angle de la rue des Guinottes et de la rue du Chêne, cette nouvelle boîte à livres haute en couleur n'attend que votre visite.

Gratuites, ces petites bibliothèques de rue permettent à tous de déposer des livres et d'en prendre pour les lire sur place ou les emporter. Une fois lu, le livre peut être rapporté, gardé, offert ou bien transmis ailleurs.

Sur la commune, d'autres boîtes à livres sont disponibles à l'Arcature et place Duvauchelle.

En bonus, les jardinières autour permettront de planter des légumes, fruitiers, herbes aromatiques... dans lesquelles vous pourrez vous servir et planter à votre tour si vous le souhaitez.



ILS EN PARLENT SUR INSTAGRAM

Merci à [@les_lectures_de_tiphaine](#) pour son partage !

Vous aussi, n'hésitez pas à nous identifier sur vos photos : [@ville.de.vaux.le.penil](#)

"Seine-et-Marne Environnement" intègre le comité citoyen du bois Gaston Dumont et de la Buissonnière



Une convention d'adhésion auprès de "Seine-et-Marne Environnement" a été signée lors du conseil municipal du 6 mai dernier. L'association est chargée de mener à bien le projet d'inventaire de la biodiversité communale (cf. Reflets n°255). Elle a rejoint dernièrement le comité citoyen du bois Gaston Dumont et de la Buissonnière. Rencontre avec son directeur, Christophe Parisot.

Reflets : Pouvez-vous présenter votre association et son rôle dans l'ABC ?

Christophe Parisot : "Seine-et-Marne Environnement" accompagne la commune dans la réalisation de son Atlas de la Biodiversité Communale. Notre rôle est, d'une part, de réaliser des inventaires et des suivis de la biodiversité, d'autre part, de sensibiliser les habitants de la commune et des les rendre acteurs de cette dernière. Pour cela, nous allons travailler durant 3 ans avec la commune et proposer aux habitants des sorties mais aussi des avis de recherches, des enquêtes...

Reflets : Pourquoi avoir rejoint le comité citoyen du Bois Gaston Dumont et de la Buissonnière ?

Christophe Parisot : Le projet du bois Gaston Dumont et de la Buissonnière est un projet important pour la biodiversité de la commune : en fonction des orientations qui seront données, nous pouvons influencer sur celle-ci. L'objectif est de transmettre tous les éléments au comité citoyen pour prendre les décisions qui permettront une valorisation sociale et écologique du site... Du développement durable en fait.

Reflets : Qu'allez-vous apporter à ce comité citoyen ?

Christophe Parisot : En premier lieu, nous apporterons nos observations sur le site mais également notre expertise et les solutions les plus pertinentes pour favoriser la biodiversité sur cet espace. L'enjeu est de multiplier ce type de zone de partage des usages entre l'humain et la nature, notamment par des pratiques de gestion différenciée, prenant en compte l'usage pour y associer l'entretien adéquat, et lorsque l'usage est faible d'un secteur, permettre à la nature de s'y épanouir.

+++ Retrouvez toutes les actualités de l'ABC sur notre site Internet www.mairie-vaux-le-penil.fr (Rubrique "Ma Ville / Atlas Biodiversité Communale").



UN MASSIF À L'IMAGE DE LA VILLE

Fabriquée il y a une vingtaine d'années par les services techniques, cette structure servait de support pour une mosaïculture (art de composer des massifs fleuris en associant certaines couleurs de floraisons et formes de feuillage pour créer des motifs ou des textes). Dernièrement, elle a été réinstallée pour décorer le massif situé au Moustier.

Elle se compose de morceaux d'IF (lettre V), de pommes de pin (lettre L) et de bambou, tilleuls, bouleau et ailante (lettre P). Sa composition lui permet d'accueillir toutes sortes d'insectes et de préserver notre biodiversité.

La semaine bleue : "Ensemble, bien dans son âge, bien dans son territoire" Du 4 au 15 octobre | L'Arcature

Activités pour les seniors

Dans le cadre de la semaine nationale des retraités et personnes âgées, les services intergénération, sports, la ludothèque et la bibliothèque proposent un programme varié d'activités pour les seniors du 4 au 15 octobre à L'Arcature.

Au programme :

- ❁ Exposition de portraits de nos aînés dans l'Atrium de L'Arcature
- ❁ Réalisation d'une œuvre collective autour de l'œuvre de Matisse
- ❁ Découverte du do-in
- ❁ Stretching
- ❁ Expression corporelle
- ❁ Zumba seniors
- ❁ Balade à vélo
- ❁ Ateliers cyber-âge
- ❁ Méditation
- ❁ Confection de cosmétiques naturels
- ❁ Une demi-journée consacrée au bien-être

Et bien d'autres surprises...

Renseignements et inscriptions auprès du service intergénération à L'Arcature.

Contact : intergeneration@mairie-vaux-le-penil.fr / 01 64 71 51 46.



Toutes les activités se dérouleront à L'Arcature ou au départ de L'Arcature. Pass sanitaire et port du masque obligatoires.

À L'ARCATURE EN SEPTEMBRE

- Ateliers jeunes parents
- Les contes du mercredi
- Les comptines à signer
- La petite fabrique de film
- Dessine-moi une histoire
- La petite fabrique d'histoire
- Les ludis
- Baby-gym
- Gym'poussette
- Les ateliers de la bricolage
- Atelier Touche-à-tout
- Balade à vélo pour les seniors
- Cyber-âge
- Trico'thé
- Une seconde vie pour nos objets



Programme complet des activités disponible sur notre site www.mairie-vaux-le-penil.fr (rubrique Solidarité-Intergénération).

Renseignements et inscriptions au 01 64 71 51 46 et intergeneration@mairie-vaux-le-penil.fr

Pass sanitaire et port du masque obligatoires.

LE COUP DE CŒUR DE LA LUDOTHÈQUE : "SIMILO CONTES"



À partir de 7 ans / 2 - 8 joueurs
Partie : 10 minutes

Vous avez 5 tours pour démasquer le personnage secret. Si vous l'éliminez, vous avez tout perdu ! Serez-vous sur la même longueur d'onde que le joueur qui donne les indices sans dire un mot ? Un jeu de déduction coopératif, simple et facile à transporter.

Jeu disponible à la Ludothèque parmi des milliers d'autres.

Renseignements au 01 64 71 51 63 ou par mail : ludotheque@mairie-vaux-le-penil.fr

Pass sanitaire et port du masque obligatoires.



Après-midi municipale des aînés (70 ans et plus) 21 octobre | 14h à 17h | La Ferme des Jeux



Offerte par la Ville et organisée par les services municipaux pour les personnes de 70 ans et plus, cette après-midi sera placée sous le signe des retrouvailles, tout en musique et en gourmandise.

Au programme :

Spectacle "Les Swinging poules" dans la Grange suivi d'un goûter dans le Manège.

Les Swinging Poules revisitent les chansons populaires avec humour et un grain de folie ! Accompagnées de leur pianiste aux doigts d'or, elles font swinguer des chansons des années 50 et 60, mais aussi quelques tubes plus récents, et mettent plumages et ramages au service d'arrangements musicaux soignés, d'adaptations sur mesure, de chorégraphies loufoques pour nous offrir un spectacle qui ne manquera pas de donner le sourire et le frisson aux dames comme aux messieurs. Vous êtes prévenus : Les Swinging Poules vont vous éclabousser !

Inscriptions individuelles à partir du 15 septembre au service social (22 rue Germain Siraudin) sur présentation de la carte d'identité (pas d'inscription téléphonique).



Nombre de places limité. Renseignements au 01 64 71 51 19. Pass sanitaire et port du masque obligatoires.

DON DU SANG

SAMEDI 4 SEPTEMBRE
DE 10H À 15H30
À LA MAISON

DES ASSOCIATION

mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr
Renseignements : 06 85 87 94 52



Non il n'est pas trop tard !

Néanmoins, les actions en faveur de la transition énergétique se font de plus en plus pressantes ; l'environnement est en danger, et trouver des sources d'énergies plus respectueuses est une affaire de survie pour les êtres humains.

Chaque collectivité, chaque industriel, chaque citoyen doit avoir conscience du danger auquel nous exposons notre planète, et qu'il est important d'agir pour cette Terre que nous allons laisser à nos enfants.

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) vise à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique. Les signaux sont encourageants, mais les défis à relever pour accélérer cette transition restent nombreux.

Depuis déjà plusieurs années, nos services sont mobilisés en faveur des économies d'énergies et de la lutte contre la pollution (suppression des produits phyto-sanitaires, véhicules économes, meilleure régulation du chauffage, éclairage économe et respectueux de l'environnement, tri des déchets, ...)

À partir des études du SDESM, et avec la participation active des services techniques, un grand nombre d'actions a déjà été mené mais il reste encore beaucoup à faire. La rénovation de nos bâtiments et le remplacement de la flotte de véhicules sont nos principales priorités.

Au cours de ce mandat, les élus de votre commune s'unissent pour mener à bien ce vaste programme. Sachant qu'il demandera un effort de chacun d'entre nous, nous comptons sur vous pour atteindre cet objectif.

Henri de Meyrignac et l'équipe majoritaire
"Vaux-le-Pénil, Notre Avenir, Ensemble".

Urbanisme : un dossier essentiel

Nous espérons que vous avez passé, en dépit de la crise sanitaire et des contraintes qui l'accompagnent, un été ressourçant.

Nous aurons cet automne d'importants dossiers municipaux à traiter, au premier rang desquels **la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**.

Cette modification est aujourd'hui une priorité. Certains propriétaires sont fondés à vendre une partie de leur terrain, de nouveaux propriétaires souhaitent faire construire à Vaux-le-Pénil, ville reconnue et appréciée. Mais **vous êtes nombreux à déplorer la prolifération anarchique et sans vision urbanistique de maisons individuelles ou de collectifs sur des parcelles de terrains divisées et réduites**.

Qu'il s'agisse de la circulation, du stationnement, du manque d'esthétisme ou encore de la tranquillité perdue de nombreux Pénivauxois, **cette frénésie immobilière représente une réelle menace pour notre qualité de vie**. Elle contribue à l'imperméabilisation des sols, qui drainent de moins en moins l'eau et favorisent les inondations, et à la disparition d'espaces naturels indispensables au maintien de la biodiversité. **Le projet de réalisation de 62 logements en cœur de ville soutenu par la majorité municipale est en un parfait exemple**.

La modification du PLU prévoit une phase d'enquête publique qui permet à tous les habitants de s'exprimer. Dès que la date de cette enquête sera connue nous vous inviterons à vous exprimer massivement par courrier, en écrivant sur le registre prévu à cet effet ou en rencontrant le commissaire enquêteur. Soyons ensemble attentifs et vigilants sur ce dossier.

Nous vous souhaitons une bonne rentrée.

N. BEAULNES-SERENI, J-M. JUDITH,
P. ESPRIT, L. VANSLEMBROUCK, A. MICHEL,
S. VALENTE et D. GAVARD
"Vaux-le-Pénil notre ville, notre vie !"
vlp2020.nv@gmail.com / 06 36 18 05 52
vlpnv.wordpress.com

Passe sanitaire..... Convaincre plutôt que contraindre.

La pandémie actuelle tue, restreint les libertés, ferme nos frontières, aggrave les inégalités sociales. La vaccination est le rempart efficace pour venir à bout de cette épidémie mondiale.

Se vacciner c'est agir pour l'intérêt général et pour les libertés individuelles. Mais il faut des moyens pour aller au plus près de la population encore non vaccinée souvent par abandon social, manque d'informations ou défiance envers ce Président qui, durant des semaines, a imposé des choix contradictoires : port du masque, tests, risques moindres pour les jeunes qui pouvaient attendre.....

Culpabiliser, diviser, sanctionner, contrôler l'autre ? Le gouvernement utilise ce moment pour accentuer la dérive autoritaire de son pouvoir et renforcer la gestion libérale de notre pays.

Ce sont ces méthodes brutales qui font basculer certains hésitants dans le camp des anti vaccins.

Plutôt que de parier sur la contrainte, il faut informer, convaincre, mobiliser tous les acteurs qui sont la clef d'une vaccination pour tous.

Arrêter la casse du service public de santé, donner de réels moyens aux hôpitaux publics, s'opposer aux lois économiques du profit et de la concurrence, à la propriété privée des industries pharmaceutiques.

Ne nous dispensons pas de poser des garanties respectueuses de notre état de droit.

Patricia Rouchon, Viviane Janet,
Jean-Louis Masson
"Vaux-le-Pénil humain,
citoyen et solidaire",
groupe soutenu par le PCF.

La tribune du groupe
"Vaux-le-Pénil notre bien commun"
ne nous ayant pas été envoyée dans
les délais impartis, nous n'avons
pas pu la publier.

J.GUERIN, D.AMIOT, A.BOULET,
A.BOUTET, I.CAKIR
pour "Vaux-le-Pénil notre bien commun".
+ d'infos : vaulxlepenil-notrebiencommun.fr

État civil

Naissances

- ▶ Nael CHALLA né le 1^{er} juin 2021
- ▶ Milhan, Ahmed, Philippe SCACCO né le 15 juin 2021
- ▶ Victoire, Emmanuelle ROYER DJERFI née le 26 juillet 2021

Mariages

- ▶ Edouïna COUMBA et Rodrigue CIREDERF mariés le 26 juin 2021
- ▶ Aziza PENE MUSAFIRI et Gaylord NSUADI MPEMBELE mariés le 10 juillet 2021
- ▶ Fanny BELONDO et Kévin BREFFORT mariés le 10 juillet 2021
- ▶ Johanna BENATAR et Michaël TARDIVEAU mariés le 24 juillet 2021
- ▶ Estelle SEVRETTE et Guillaume NOEL mariés le 31 juillet 2021
- ▶ Nawel BENBA et Abdellatif HAJEM mariés le 31 juillet 2021

Décès

- ▶ M^{me} Jeanine PENOT, épouse MOREAU, décédée le 28 mai 2021
- ▶ M. Bernard, Robert MACCHI décédé le 1^{er} juin 2021
- ▶ M. Christian, René, Luc COLPAERT décédé le 4 juin 2021
- ▶ M^{me} Jacqueline, Paulette HUMBERT décédée le 7 juin 2021
- ▶ M. Charles WARY décédé le 8 juin 2021
- ▶ M^{me} Carole VALLEROY décédée le 18 juin 2021

- ▶ M^{me} Jacqueline, Ginette DUBRAY, veuve CHAMPAGNE, décédée le 20 juin 2021
- ▶ M. Rémi, François, Marie PENAULT décédé le 29 juin 2021
- ▶ M^{me} Christiane, Alice, Marie DELANNOY, épouse SMADJA, décédée le 3 juillet 2021
- ▶ M. Pascal, Joseph, Raymond, Pierre CADUE décédé le 3 juillet 2021
- ▶ M^{me} Nicole, Denise, Pierrette CLARMONT, veuve LUSSON, décédée le 9 juillet 2021
- ▶ M. Rémi, Fernand GILET décédé le 17 juillet 2021
- ▶ M. Mohand, Ouali BESSAA décédé le 27 juillet 2021
- ▶ M. Claude, Maurice, Georges BARBIER décédé le 1^{er} août 2021
- ▶ M. Bernard, Louis DAUCHY décédé le 9 août 2021
- ▶ M^{me} Murielle, Christiane, Germaine HONDERLIK, épouse GOULET, décédée le 16 août 2021

Reflots
Le magazine de la Ville de Vaux-le-Pénil - Septembre

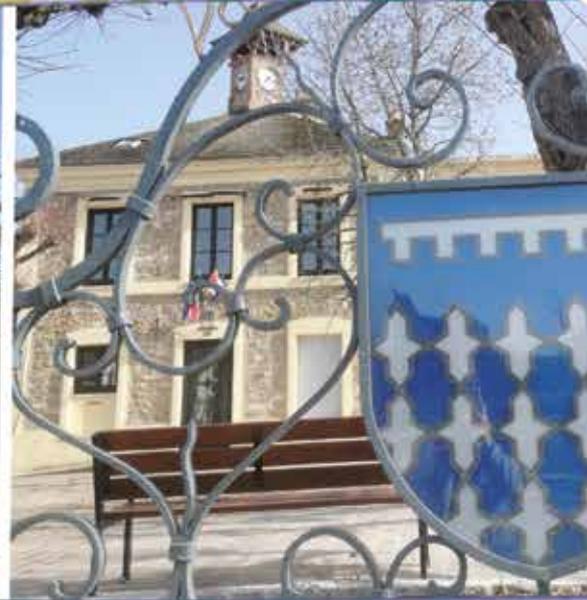
Le magazine de l'information municipale :
01 64 71 51 00 / www.mairie-vaux-le-penil.fr



Directeur de publication : Henri de Meyrignac / **Rédactrice en chef :** Morgane Girolt / **Comité de rédaction :** Henri de Meyrignac, Pierre Helwig, Nicolas Cochet, Amalia Da Ponte, Morgane Girolt, Aurélie Robin / **Conception, maquette :** Aurélie Robin / **Impression :** Alliance Partenaires Graphiques - 03 26 50 33 97. ©**Photos :** service communication, Adobe stock, Kaufman & Broad, Lionel Antoni, DR. Ce magazine est imprimé en 5 400 exemplaires sur papier PEFC.

Pour nous contacter : communication@mairie-vaux-le-penil.fr

Réhabilitation patrimoniale



**À l'occasion des journées du Patrimoine,
la Ville a le plaisir de vous inviter
à découvrir son patrimoine communal :
samedi 18 septembre de 9h à 12h**

L'ensemble de la population est convié à visiter les bâtiments concernés par l'étude patrimoniale lancée en avril dernier. Vous pourrez ainsi juger de l'état des sites et des possibilités d'aménagement qu'ils offrent dans le futur (tant sur le plan de nouveaux espaces à créer que de la nécessité d'entreprendre des travaux).

PROGRAMME DES RENDEZ-VOUS

De 9h à 10h : La Mairie actuelle

De 10h à 11h : Les Communs du Château

De 11h à 12h : La Ferme des Jeux

Nous vous invitons à rejoindre les différents lieux par vos propres moyens.



Pass sanitaire et port du masque obligatoires.

Réhabilitation de bâtiments historiques et d'espaces verts dans un objectif de rationalisation de leurs utilisations, de performances énergétiques et d'accessibilité.

La consultation organisée précédemment a permis de recueillir 216 réponses. C'est majoritairement le projet des Communs du Château qui a obtenu l'adhésion avec 140 réponses en sa faveur.

Seuls la consultation par QR code et le questionnaire en ligne ont pu être exploités en raison de leurs caractéristiques de fiabilité induites.

Au regard de ces résultats, c'est donc l'hypothèse des Communs du Château qui a été approfondie dans le présent document. Les possibilités de subventions et l'approfondissement du dossier ont débouché sur l'intégration d'un troisième élément remarquable de notre patrimoine (avec la Mairie actuelle et les Communs) : la Ferme des Jeux.

- Réhabilitation du patrimoine historique (Mairie actuelle, Communs du Château et Ferme des Jeux).
- Sobriété foncière (réponse aux nouveaux besoins sans nouvelle construction).
- Animation du centre urbain.
- Réhabilitation permettant une amélioration de la performance énergétique patrimoniale.
- Préservation du paysage au moyen d'une reconversion de friche urbaine en extension de zone verte en centre-ville.
- Préservation de la biodiversité et des paysages avec la réhabilitation du jardin de la Ferme des Jeux en verger à vocation culturelle.

Contexte :

Un patrimoine historique remarquable à rénover et inaccessible

- 1/ L'accueil de la mairie
- 2/ La police municipale
- 3/ La Ferme des jeux
- 4/ L'Arcature
- 5/ Les services techniques et l'urbanisme
- 6/ La Maison des associations
- 7/ Le Conservatoire de musique
- 8/ Le service social et logement et le service vie économique



Le bâtiment des Communs du Château de Vaux-le-Pénil date du 18^{ème} siècle. C'est un élément remarquable du patrimoine architectural communal. Il accueillait jusqu'à récemment les associations de la ville pour leurs activités sur une surface totale de 1 089 m². L'état critique du bâtiment a conduit à condamner la salle principale de 261 m² en raison du risque d'effondrement.

Le bâtiment de la mairie actuelle surmonté d'une tourelle avec horloge fait partie de l'identité de la Ville. Ces locaux non fonctionnels sont inadaptés à la fois aux besoins d'accueil de la population et des services administratifs. Par ailleurs, le bâtiment d'une surface totale de 740 m² a besoin d'une rénovation importante, en particulier au niveau des huisseries, de l'isolation thermique et de l'accessibilité.

Enfin, la Ferme des Jeux (historiquement ferme des Egreffins) est un ensemble de bâtiments remarquables acquis par la municipalité en 1995 pour en faire son centre culturel communal. Un certain nombre de salles de ce bâtiment offre un fort potentiel qui reste à exploiter.

Des performances énergétiques en retrait

Les Communs du Château et le bâtiment de la mairie principale sont particulièrement énergivores. En outre, le bâtiment inoccupé en mauvais état situé dans le parc de la mairie est une passoire énergétique.

Des services publics éparpillés sur la Ville

Les services administratifs de la ville sont actuellement répartis sur 8 sites et 6 accueils du public différents :

- La mairie principale (état civil/élections, scolaire, ressources humaines, direction générale, cabinet, élus, salle du conseil et des mariages).
- Le pavillon du Boulet (finances).
- La Ferme des Jeux (périscolaire, évènementiel et culture).
- L'Arcature (petite enfance, médiathèque, ludothèque et activités intergénérationnelles).
- Les services techniques (services techniques, police municipale et marchés publics).
- La Maison des associations (service des sports).
- Le CCAS (action sociale et commerce).
- Le Centre Municipal de Santé.

Cet éclatement des services amène un accès à la population difficile et peu lisible. Par ailleurs, cette situation est un obstacle à la qualité de l'organisation administrative.

Une utilisation des locaux communaux non rationalisée confrontée à des besoins futurs d'une population en augmentation contenue

Les besoins futurs de services publics (petite enfance, scolaire, jeunesse, social et sécurité) sont confrontés au manque de locaux disponibles en raison de l'insuffisance de rationalisation de leur utilisation et de la nécessité de rénovation de certains espaces existants.

Réhabiliter le paysage remarquable du parc de la mairie et le jardin de la Ferme des Jeux

Le parc de la mairie est un élément remarquable du paysage naturel. L'accès et la perspective vers ce poumon vert situé en centre-ville est à ce jour obstrué par un bâtiment imposant (112m² au sol sur 8 mètres de haut) inoccupé en mauvais état et son parvis gravillonné (800m²).

Par ailleurs, l'espace vert jouxtant la Ferme des Jeux qui était historiquement un verger, n'est utilisé que ponctuellement pour les animations estivales. Le reste de l'année, il est délaissé alors qu'il pourrait constituer un espace vert et d'animation culturelle particulièrement attractif.

L'inadaptation des locaux de la police municipale

Les locaux sont situés à l'arrière du bâtiment des services techniques dans la zone d'activités. Cette localisation rend la police municipale difficile d'accès. En outre, la surface disponible et la fonctionnalité des espaces ne permettent pas de répondre aux perspectives de renforcement des effectifs et de création d'un centre de supervision urbaine. Dans le même temps, le retrait de la police municipale du bâtiment permettrait aux services techniques de trouver les espaces d'archivage, de réunion et de stockage manquants.



Objectifs de l'opération :

Un projet global dont l'objectif est de réhabiliter le patrimoine historique de la ville et ses espaces verts tout en misant sur une rationalisation des espaces pour répondre aux besoins d'efficience de l'administration, de l'accueil de la population et de la création de nouveaux services dans des espaces rendus disponibles sans nouvelles constructions. Dans le même temps, le projet permet une rénovation énergétique et une mise en accessibilité des espaces traités.

Description de l'opération

1) Réhabilitation du bâtiment historique des Communs du Château afin d'y centraliser nombre de services, la salle du conseil et des mariages, ainsi qu'un accueil unique à l'ensemble des prestations offertes par la Ville.

- Réhabilitation complète, mise en valeur, recloisonnement des espaces, rénovation énergétique et mise en accessibilité du bâtiment, de sa cour intérieure et son accès.
- Création d'un accueil unique de la population, des bureaux, de la salle du conseil municipal et des mariages et des espaces communs (locaux reproductions, informatique, entretien, salles de réunion et de détente et archives).
- Installation des services opérationnels en rez-de-chaussée (accueil, état civil-élections, scolaire, jeunesse, sport, solidarité et commerce) et de la salle du conseil et des mariages.
- Installation des services fonctionnels, du cabinet et des élus à l'étage (cabinet, élus, direction générale, ressources humaines, finances, marchés publics et communication-événementiel).



2) Réhabilitation du bâtiment historique de la mairie actuelle afin d'y accueillir la police municipale et les associations.

- Réhabilitation, recloisonnement des espaces, rénovation énergétique et mise en accessibilité du bâtiment.
- Réutilisation des 2 étages de l'aile droite sur 290 m² au total pour relocaliser la police municipale.
- Réutilisation du rez-de-chaussée de l'aile gauche sur 210 m² pour les activités associatives.



3) Réhabiliter les espaces inexploités de la Ferme des Jeux

523 m² d'espaces sont actuellement inexploités. La réalisation des travaux nécessaires à leur utilisation en direction des associations de la Ville et de la culture permettra d'approfondir la vocation du lieu tout en redonnant aux associations les espaces retirés des Communs du Château.

- Salle parquetée, et en parfait état, en sous-sol du cinéma d'une surface totale de 223 m². Mise aux normes incendie à prévoir.
- Salle du porche au 1^{er} étage de la Ferme des Jeux sur la partie droite d'une superficie de 150 m². Travaux de réhabilitation à prévoir (sol et murs) avec création d'un accès et mise en conformité incendie et accessibilité.
- Salle du grenier au 1^{er} étage de la Ferme des Jeux sur la partie gauche d'une superficie de 150 m² (2 X 75 m²). Travaux de réhabilitation à prévoir (plafond, sol et murs) avec création d'un accès et mise en conformité incendie et accessibilité.

Dans l'objectif de préserver la vocation culturelle de la Ferme des Jeux, les services administratifs resteront dans le bâtiment. Les autres services actuellement présents (enfance, jeunesse, communication et événementiel) rejoindront les Communs du Château.



4) Réutiliser les espaces libérés et insuffisamment utilisés

Les espaces libérés suite au redéploiement des services et l'utilisation de salles sous utilisées ou inutilisées doivent permettre de :

- Proposer à minima 426 m² de surface associative manquante après redéploiement des services comme exposé ci-dessus.
- Constituer une réserve de surface de locaux disponibles pour déployer de nouveaux services publics découlant de la nécessité de préparer les besoins futurs d'une population en croissance mesurée.

Les salles identifiées pouvant servir pour les activités associatives ou d'autres besoins futurs sont listées ci-après.

Salles libérées suite au redéploiement des services (351 m² au total)

- Pavillon du Boulet. Un pavillon sur rez-de-chaussée uniquement de 64 m² avec jardin utilisé actuellement en bureaux par le service des finances. Bâtiment en bon état. Travaux à prévoir en fonction de l'utilisation envisagée.
- Annexe "service social". Bâtiment en rez-de-chaussée et un étage sur une surface totale de 112 m². Utilisée comme bureaux. En très bon état. Travaux à prévoir en fonction de la fonctionnalité envisagée.
- Salle à entrée indépendante dans le bâtiment de la Maison des associations servant actuellement de bureau au service des sports pour une superficie de 25 m². Accessible PMR et conforme aux normes incendie.
- Le rez-de-chaussée de la Ferme des Jeux utilisé comme bureau par le service communication et événementiel. Surface de 150 m² en accès PMR.

Salles sous-utilisées pouvant nécessiter des travaux légers (728 m² au total)

»»»» À la Ferme des Jeux

Cave voutée de 30m² non accessible PMR mais conforme aux normes incendie. Salle très peu utilisée.

Le Petit Théâtre d'une superficie de 80 m². Salle polyvalente permettant l'accueil d'associations de chant, danses, visionnage de séances de cinéma (groupes petit format). Accessible PMR et conforme aux normes incendie.

Le Manège d'une superficie de 300 m². Salle polyvalente avec espace scénique. Aménagements mineurs à prévoir. Accessible PMR et conforme aux normes incendie.

»»»» Arcature

Salle Gaby Méjane et salle de conférence d'une superficie cumulée de 100 m². Accessible PMR et conforme aux normes incendie.

Salle de 153 m² en sous-sol servant actuellement de rangement pour la bibliothèque (rangement à mutualiser dans la seconde salle équivalente aujourd'hui dédiée à la ludothèque). Possibilité de réutilisation avec une mise aux normes incendie nécessaire selon l'activité envisagée.

Salle d'activité de la bibliothèque d'une superficie de 29 m². Accessible PMR et conforme aux normes incendie.

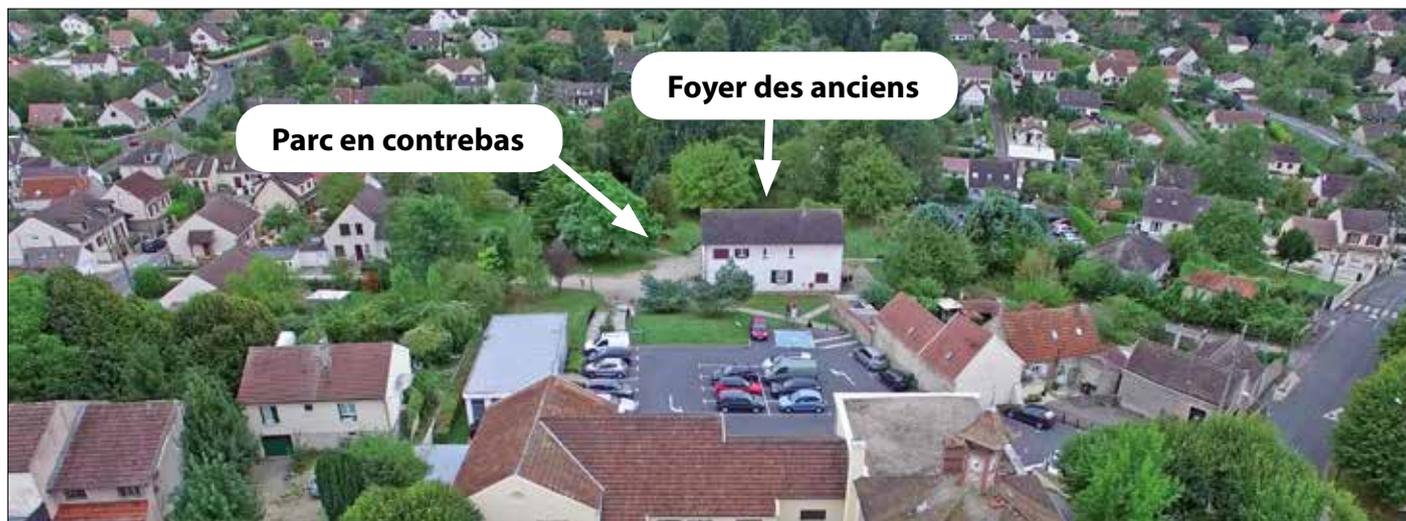
»»»» Maison des associations

Salle d'activité d'une superficie de 36 m². Accessible PMR et conforme aux normes incendie.

5) Réhabiliter l'entrée du parc de la mairie

Coté parking de la mairie, il s'agit de recréer un accès et une perspective sur le parc en contrebas en récupérant l'emprise du Foyer des anciens en mauvais état et du parvis gravillonné.

Cette opération implique la déconstruction du bâti existant et la création d'un aménagement paysagé à même de permettre la réappropriation par les habitants de cet espace vert remarquable de la ville.



6) Réhabiliter le jardin de la Ferme des Jeux

Afin de permettre une réappropriation par la population de cet espace vert historique de la ville, il est envisagé de lui redonner sa fonction originelle de verger tout en le concevant comme un lieu d'animation culturelle dans le prolongement de la vocation du bâtiment contiguë.



Phasage de l'opération

Pour faire suite à l'étude de faisabilité, une consultation permettant d'attribuer la maîtrise d'œuvre va être lancée.

La partie travaux devra assurer la continuité des activités de service public de la Ville et des activités associatives.

- 1 - Pour ce faire, il conviendra de phaser les travaux en priorisant la relocalisation des 668 m² dédiés aux activités associatives situées sur les Communs du Château. La relocalisation se fera en priorité sur les locaux identifiés comme sous-utilisés ne nécessitant pas ou peu de travaux. Si ces espaces se révélaient insuffisants, il conviendrait d'identifier les salles nécessitant les travaux les moins longs afin de ne pas trop retarder le début des travaux sur les Communs du Château.
- 2 - Une fois les activités associatives relocalisées, les travaux sur les Communs du Château pourront être réalisés.
- 3 - Après relocalisation des services municipaux de la mairie, du pavillon du Boulet, du service social et de la Ferme des Jeux aux Communs du Château, les travaux sur la mairie pourront à leur tour être réalisés.
- 4 - Enfin, l'installation de la police municipale et des activités associatives dans la mairie réhabilitée sera la dernière étape de l'opération.
- 5 - Les travaux dans le parc de la mairie, le jardin de la Ferme des Jeux et dans la Ferme des Jeux pourront être réalisés en probable coactivité.

Calendrier prévisionnel de l'action

Étude de faisabilité	Réalisée
Lancement de la consultation de la maîtrise d'œuvre	Septembre 2021
Mission de maîtrise d'œuvre, marchés travaux et autorisations d'urbanisme	Janvier 2022 à décembre 2023
Travaux	Janvier 2024 à janvier 2026

Maîtrise d'Ouvrage

Organisation : Ville de Vaux-le-Pénil

Estimation des dépenses

Coût prévisionnel des travaux de réhabilitation : 4 000 000 € (HT).

À ce stade, il s'agit d'une première évaluation. Les coûts seront précisés par la maîtrise d'ouvrage à l'occasion de l'étude approfondie.

Estimation des subventions

Financeurs sollicités	Montant
Conseil départemental 77	1 000 000 €
CRTE (Contrat de Relance de Transition Écologique)	1 000 000 €
FEDER rénovation thermique, Conseil Régional, État	À chiffrer
<u>Total</u>	2 000 000 €

D'autres pistes de subventions sont à l'étude.

La 1^{ère} étude en date du 25 juillet 2019 (coût 27 000 €) a été approfondie par l'étude du 26 avril 2020 (coût 11 000 €). Pour avoir accès à la synthèse de celle-ci, scannez le QR Code ci-contre.

